

**PREV-26****Sensibilisation aux Risques Professionnels - Le Document Unique****CONTENU****OBJECTIFS**

Connaître les obligations et les enjeux liés à la mise en place des dispositions du décret du 05/11/01.

Réaliser un plan d'action simple et opérationnel.

**PUBLIC CONCERNÉS ET PRÉ-REQUIS**

Responsables hygiène et sécurité, Personnes chargées de mettre en place un document unique, Membres du CHSCT.

Avoir des connaissances en langue française afin de comprendre les instructions.

**MOYENS PEDAGOGIQUES, TECHNIQUES ET D'ENCADREMENT**

Formation action avec alternance de théorie et de pratique en salle avec étude de cas, exercices.

Supports numériques, vidéos, photos, manuel stagiaire.

8 personnes maximum par formateur.

**MODALITÉS D'ÉVALUATION DES ACQUIS ET DOCUMENTS DÉLIVRÉS**

Évaluation continue des connaissances théoriques tout au long de la formation.

Délivrance d'une Attestation d'assiduité.

**DUREE**

2 jours soit 14 heures

**LE CADRE JURIDIQUE ET RÉGLEMENTAIRE**

- Connaître le contexte législatif et réglementaire

**PRÉPARATION DE LA DÉMARCHE**

- L'engagement de la direction : savoir mobiliser
- Construire l'organisation minimale, définir des objectifs et des moyens
- Connaître les postes, activités et les situations de travail

**IDENTIFICATION DES RISQUES**

- Identifier les sources de danger au travail Déterminer les risques
- Connaître et prendre en compte l'existant
- Répertorier les situations dangereuses et identifier les risques

**EVALUER LES RISQUES**

- Choix des critères de cotation et les seuils associés
- Hiérarchiser les risques

**FORMALISATION DU DOCUMENT UNIQUE**

- Connaître le document unique
- Savoir mettre à jour le document

**ELABORATION DU PROGRAMME D' ACTIONS**

- Savoir planifier les actions de prévention
- Formaliser et communiquer
- Mettre en œuvre le plan d'action

**VALIDATION DES MESURES CORRECTIVES**